

## FICHE DE PRISE DE DÉCISION

<b>Fiche de prise de décision : DEV-2015-161</b>
<b>Direction du développement économique et de la promotion</b>
<b>Service</b>
<b>Objet : Vente du lot 2 332 178 du cadastre du Québec, route Marie-Victorin, secteur St-Nicolas</b>
<b>Date : 21/10/2015</b>

### ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

La Direction du développement économique et de la promotion (DEV) est interpellée par le propriétaire du lot 2 332 179, lequel souhaiterait acquérir le lot 2 332 178, appartenant à la Ville.

L'annexe A jointe à la présente localise le lot concerné à l'angle nord-est des routes Marie-Victorin et Paquet, dans le secteur St-Nicolas. L'annexe B illustre de façon rapprochée le lot 2 332 178 (liséré en bleu), lequel traverse le lot 2 332 179, propriété du demandeur. Celui-ci possède une superficie de 1 408,7 m<sup>2</sup>. Selon l'imagerie aérienne, une partie des serres appartenant au demandeur empièterait sur le lot 2 332 178. Pour information, ce lot est situé en zone agricole et est identifié au rôle municipal comme étant une rue publique, avec une valeur nominale de 100 \$. Celui-ci semble correspondre à un ancien fonds de rue désaffecté.

L'acquisition par le demandeur du lot 2 332 178 vise donc notamment à régulariser une situation d'empiètement.

La requête du demandeur a été soumise à l'ensemble des directions de la Ville, lesquelles sont favorables à la vente du lot concerné au demandeur.

Le prix de vente du lot 2 332 178 a été établi par Martin Isabel, évaluateur agréé à 845 \$, correspondant à une valeur unitaire de 6 000 \$ l'hectare (en adéquation avec les valeurs actuellement prises en considération pour les fins du rôle 2017-2018-2019).

La Direction de l'urbanisme confirme que la vente du lot 2 332 178 au demandeur ne nécessitera aucune intervention auprès de la CPTAQ.

Cette vente sera réalisée en fonction des modèles de contrat notariés approuvés par la Direction des affaires juridiques et du greffe.

Les frais inhérents à cette transaction seront à la charge du demandeur.

### ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

- 1- Accepter la vente du lot 2 332 178 au demandeur, ce qui lui permettra de régulariser sa situation d'empiètement.
- 2- Refuser la vente, ce qui obligera le demandeur à trouver une autre solution afin de résoudre son problème d'empiètement.

### ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

Acte notarié à préparer et signer (± 3 à 4 mois)

### FINANCEMENT (coûts/poste budgétaire/impacts budgétaires 2015-2016-2017)

Coûts/revenus	Impacts	2015	2016	2017
Revenu de 845 \$		845 \$		

Conformément au règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires  Oui  Non

Commentaires

- Financement déjà autorisé par :
- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : \_\_\_\_\_
  - Règlement d'emprunt spécifique RV-\_\_\_\_\_, Poste budgétaire : \_\_\_\_\_
  - Règlement « Omnibus » RV-\_\_\_\_\_, résolution CE-\_\_\_\_\_
  - Autre (spécifier) : \_\_\_\_\_, résolution CV-\_\_\_\_\_

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

**Commentaires**

Numéro du projet PTI : \_\_\_\_\_ Montants 2015 2016 2017  
\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_

Compensation :  ou N/A

Projet subventionné :  Oui  Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : \_\_\_\_\_

Signature du responsable  
d'activité budgétaire \_\_\_\_\_

*Lutte Brié* Date : 23/10/2015

**ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à**

Prochaine réunion du CE si possible.

**PERSONNES CONSULTÉES**

Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence
Michel Monat, URBA	17-09-2015	Consulté sur l'obligation de valider ou non la vente par la CPTAQ.
Francis Joud - INFRA	14-07-2015	Consulté sur le volet circulation.
Martin Morissette - INFRA	24-07-2017	Consulté sur le volet des infrastructures.
Raymond Robillard - URBA	08-07-2017	Consulté sur le volet réglementaire.
Christian Guay - ENV	06-07-2017	Consulté sur le volet environnemental.


**RÉCOMMANDATION (énoncé)**


Il est proposé au comité exécutif de :

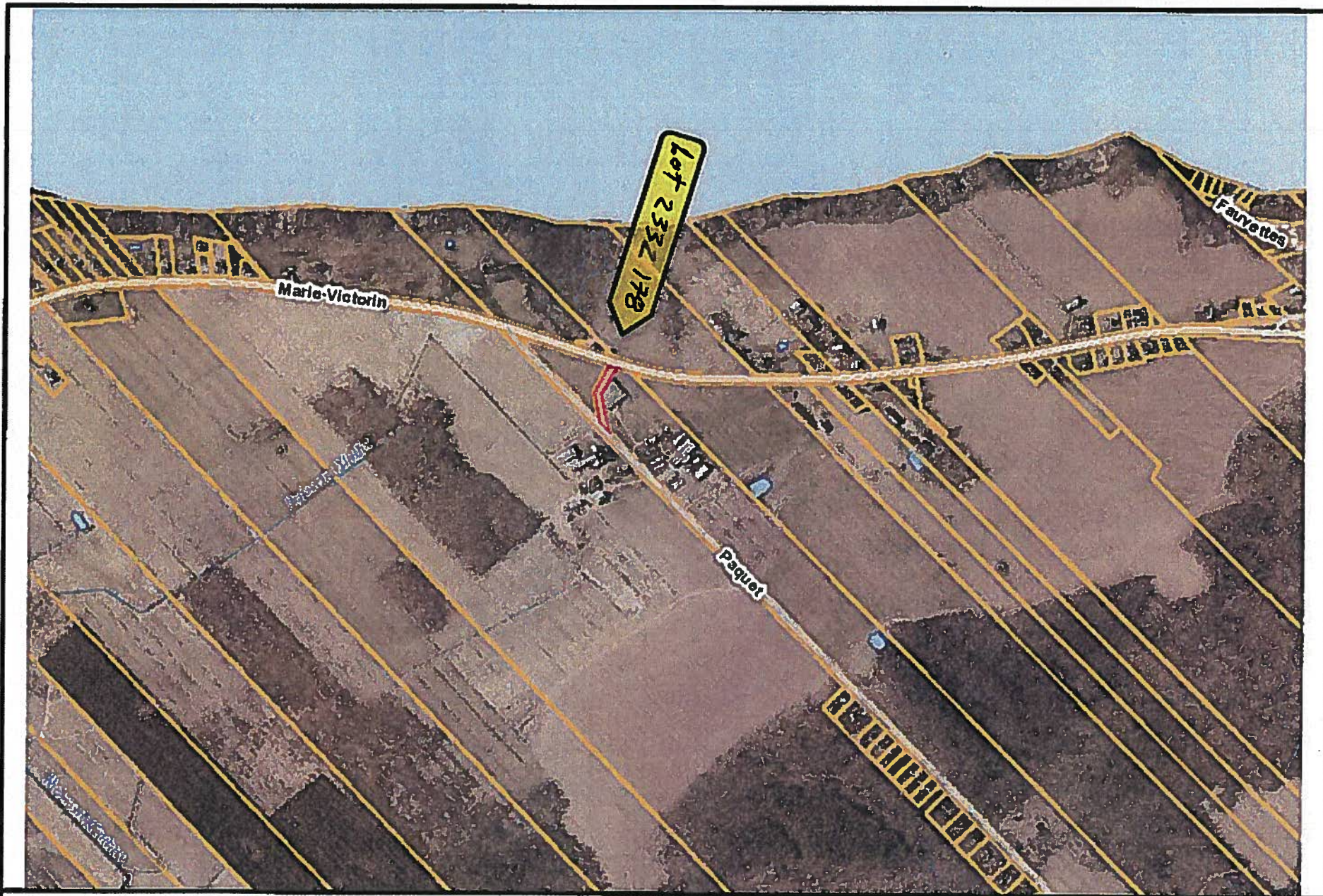
- vendre au propriétaire du lot 2 332 179 du cadastre du Québec le lot 2 332 178 du cadastre du Québec, tel que montré sur le plan annexé à la fiche de prise de décision DEV-2015-161, au prix de 845 \$, sans la garantie de qualité et autres conditions mentionnées à l'annexe de la fiche de prise de décision DEV-2015-161, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'acquéreur et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet.
- recommander au conseil de la Ville de confirmer que le lot 2 332 178 n'est plus affecté à l'utilité publique et d'affecter le produit net de la vente de ce terrain à la réserve financière pour fins de développement du territoire.

**UNE COPIE DOIT ÊTRE EXPÉDIÉE AUX PERSONNES CONSULTÉES**

- Liste des pièces jointes :
- Annexe A : Plan localisant le lot 2 332 178 sur le territoire de la Ville.
  - Annexe B : Plan rapproché montrant le lot 2 332 178 et le lot 2 332 179, propriété du demandeur.
  - Annexe C : Offre d'acquisition du demandeur.

<b>Préparé par :</b> <u>Martin Isabel, É.A.</u>		<b>Titre d'emploi :</b> <u>Conseiller en gestion immobilière</u>	
<b>Recommandé par :</b>			
<b>Chef de service du développement</b>		<b>Nom et initiales manuscrites</b>	<b>Nom et initiales manuscrites</b>
		<b>Titre d'emploi</b>	<b>Titre d'emploi</b>
<b>Commentaires :</b>			
<b>Signature de la Direction :</b>			<b>Date :</b> <u>26/10/2015</u>

<b>COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE</b>	
<b>Signature de la Direction générale :</b>	
	
<b>Date :</b> <u>29/10/2015</u>	



Localisation lot 2 332 278

21/10/2015 02:30:13

Secteur St-Nicolas



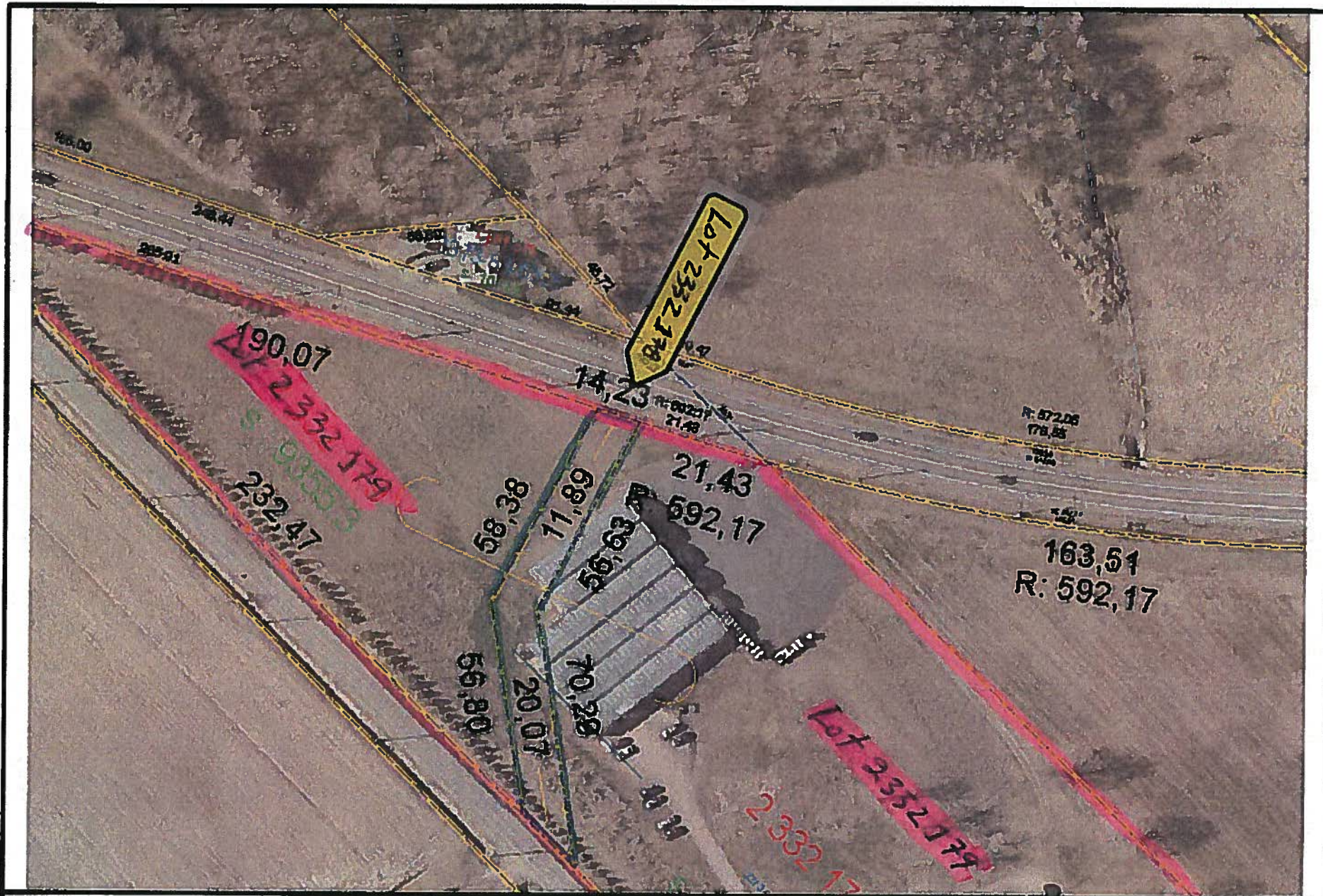
yacité

0 255 510 Mètres

Ville de Lévis: Cette carte n'a aucune valeur légale.



Annexe A



Lot 2 332 179 (liséré bleu)

21/10/2015 02:33:12

Lot 2 332 679 (propriété du demandeur)



gacité web



Ville de Lévis: Cette carte n'a aucune valeur légale.



Annexe B